

RÉUNION DU 9 JUIN 2023

Convocation : 1^{er} Juin 2023

Affichage : 12 Juin 2023

L'an deux mille vingt-trois, le neuf juin, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Tollevast, dûment convoqués le premier juin, se sont réunis en mairie, en session ordinaire, sous la présidence de Stéphane BARBÉ, Maire.

Étaient présents :

BARBÉ Stéphane, COLARD Antoinette, NÉE Marcel, TRAVERS Chantal, ROINÉ Philippe, PLATON Guillaume, BASNIER Laurent, PRUNIER Laure, HAMON Martine, GÉRAULT Carole, HENRY Jean-François, CHEVASSUT Amélie, MOUGEAT Aurélie.

Absents excusés : LEPOITTEVIN Béatrice (pouvoir donné à Philippe ROINÉ), BELLIN Stéphane (pouvoir donné à Chantal TRAVERS), DESMEULLES Sébastien (pouvoir donné à Amélie CHEVASSUT).

Absents : PASQUIER Sophie, MOUCHEL Paul-Albert.

Secrétaire de séance : BASNIER Laurent.

Début de la séance : 18H00

ÉLECTION DES DÉLÉGUÉS SÉNATORIAUX

- Délégués titulaires :
 - Laure PRUNIER
 - Stéphane BARBÉ
 - Aurélie MOUGEAT
 - Guillaume PLATON
 - Amélie CHEVASSUT
- Délégués suppléants :
 - Philippe ROINÉ
 - Antoinette COLARD
 - Marcel NÉE

TRANCHE OPTIONNELLE DES TRAVAUX DU BOURG

Monsieur le Maire informe l'assemblée que l'ouverture des plis par les services du conseil départemental pour les travaux du bourg ont donné lieu à l'attribution des travaux à l'entreprise EUROVIA, pour les montants suivants :

- Tranche ferme : 347 633,64 € HT
- Tranche optionnelle : 66 244 € HT

Il est rappelé aux membres du conseil municipal que la tranche optionnelle correspond à la voie douce, prévue le long de l'Avenue Pasteur et qui fait le tour du cimetière.

Au vu des montants issus de l'appel d'offres, les crédits inscrits au budget communal permettent la réalisation de la tranche optionnelle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la tranche optionnelle et autorise le Maire à signer tout document en autorisant la réalisation.

CONTRATS D'ENGAGEMENT ÉDUCATIF

Les tarifs journaliers suivants sont validés :

- Animateur sans formation : 39,80 €
- Animateur sans formation (mini-camps) : 44,30 €
- Animateur stagiaire BAFA : 44,30 €
- Animateur stagiaire BAFA (mini-camps) : 48,70 €
- Animateur titulaire BAFA : 51,60 €
- Animateur titulaire BAFA (mini-camps) : 56 €
- Responsable mini-camps : 60,50 €

PROPOSITION D'ACHAT DU LAVOIR AUX « BERTRANDS »

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une proposition d'achat a été reçue en mairie pour les parcelles A742 et 1552, situées aux « Bertrands », d'une superficie totale de 148 m² et sur lesquelles se trouve un lavoir communal. Le montant proposé par les nouveaux propriétaires des parcelles adjacentes est de 500 €.

L'avantage de céder ce bien est qu'il ne représentera plus d'entretien. En revanche, certains élus ne sont pas favorables à se séparer d'une partie de son patrimoine, et certains conseillers estiment qu'il n'est pas judicieux de se séparer d'un point d'accès public à de l'eau.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de refuser cette offre, et saisit cette opportunité pour étudier la faisabilité d'une remise en état des lavoirs communaux.

AVENANT À LA CONVENTION DE PARTICIPATION DES COMMUNES AU CENTRE DE LOISIRS

Le montant de la participation des communes signataires est à ce jour de 12 € par journée enfant, et de 7,50 € pour une demi-journée. Au vu de l'augmentation des coûts de fonctionnement du centre de loisirs, il est proposé de revoir ces tarifs à la hausse.

Dans le cadre de l'harmonisation entre communes de Douve et Divette, le conseil municipal décide de passer à 13.50 € par journée enfant et à 8.40 € pour une demi-journée dès le 10 juillet 2023, jour d'ouverture du centre de loisirs des vacances d'été.

DEMANDE DE FONDS DE CONCOURS DU COTENTIN POUR LE PROJET D'EXTENSION DE LA GARDERIE

Monsieur le Maire informe le conseil que l'estimatif de l'Avant-Projet Définitif concernant l'extension de la garderie est plus important que celui de l'Avant-Projet Sommaire. De ce fait, les subventions de la CAF et la DETR ne couvrent pas 70% du montant des travaux, mais 63.20%.

La commune devant avoir au minimum 30% du coût de l'opération à sa charge, elle peut donc déposer une demande de fonds de concours auprès des services de la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le nouveau plan de financement et autorise le Maire à faire cette demande.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

- La prochaine réunion de conseil, aura lieu le mercredi 28 juin 2023 à 20h30.

Fin de la séance : 19h15